

(N° 102.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 MAI 1908.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des Budgets de l'exercice 1907.

(Voir les nos 153 et 181, session de 1907-1908, de la Chambre des Représentants; — 99, même session, du Sénat.)

Présents : MM. LE CLEF, ff. de Président; CAPPELLE, DE BAST, DELANNOY, MESENS et le Comte d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Finances n'a pas d'observation spéciale à présenter sur le Projet de Loi.

Elle a adopté le Projet de Loi à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
C^{te} H. D'URSEL.

Le Président,
LE CLEF.